



AVIS DE VEILLE RÉGLEMENTAIRE

Numéro de l'avis : IMQ-2025-05

Date d'envoi : 11-03-2025

Destinataires : Membres du comité de gestion de la qualité

Sujet : Conformité à l'indice d'efficacité énergétique

Nous souhaitons vous informer que **Sûreté et sécurité maritime | Transports Canada** a publié le **Bulletin de la sécurité des navires 14/2025**, en date du **9 octobre 2025**.

Ce bulletin porte sur l'obligation de conformité à l'indice d'efficacité énergétique des navires existants (EEXI). Il s'adresse aux exploitants de navires équipés de systèmes de limitation de puissance de l'arbre (ShaPoLi) ou de limitation de puissance du moteur (EPL), notamment lorsqu'ils entrent, quittent ou naviguent dans toutes les eaux canadiennes, y compris les Zones de pilotage obligatoire (ZPO).

PORTÉE ET OBJET DU BULLETIN

Ce bulletin s'adresse à tous les marins canadiens ainsi qu'aux établissements reconnus au Canada. Il vise à informer les personnes concernées qu'une nouvelle exigence de formation en ligne sur la gestion de la fatigue s'applique désormais à l'inscription à plusieurs cours liés aux fonctions d'urgence en mer.

Cette mesure s'inscrit dans un contexte où la fatigue est reconnue comme un facteur de risque important dans le secteur maritime, et fait l'objet d'une attention particulière du Bureau de la sécurité des transports depuis 2018.

RESPONSABILITÉ

Les gestionnaires, membres des CGQ de l'IMQ (Rimouski et Lévis), ont la responsabilité de s'assurer que les changements sont communiqués au personnel de leur équipe concerné. Si requis, ces changements doivent se refléter dans des modifications aux politiques, protocoles et procédures. Les projets de modification doivent être déposés, pour approbation, au comité de gestion de la qualité.

Les responsables de la coordination départementale ont la responsabilité de s'assurer que le personnel enseignant est informé des avis de veille et des modifications ayant une incidence sur le contenu des cours, que les plans de cours, approuvés annuellement, reflètent ces changements et que les notes de cours et le matériel pédagogique sont mis à jour.

ARCHIVAGE

Il est à noter que tous les avis de veille publiés sont archivés sur le site internet de l'IMQ – dans la section [Veille réglementaire](#).